

# CENTURY 21.

Transimmo

À compter du 25 septembre 2023

## Transactions résidentielles

De 0 à 49 999 €	6 000 €
de 50 000 € à 74 999 €	7 500 €
de 75 000 € à 99 999 €	9 000 €
de 100 000 € à 124 999 €	11 000 €
de 125 000 € à 149 999 €	12 500 €
de 150 000 € à 174 999 €	13 500 €
de 175 000 € à 199 999 €	14 500 €
de 200 000 € à 224 999 €	15 500 €
de 225 000 € à 249 999 €	17 000 €
de 250 000 € à 274 999 €	18 000 €
de 275 000 € à 349 999 €	19 000 €
De 350 000 € à 550 000 €	6 %
Supérieur à 550 000 €	5%

Honoraires agence à la charge du vendeur sauf convention Précisé sur le mandat

## Transactions Viager

Honoraires identiques à la charge de l'acquéreur

## Transactions Commerciales

de 0 à 150 000 €	12 % (avec un minimum de 5 000 €)
supérieur à 150 001 €	10%

## Locations et Gestion Résidentielles

### Gestion

De 7.5 % à 8.5 % HT du montant des loyers et charges, supportés par le bailleur  
De 9% à 10.20 % TTC

### Locations (honoraires dus par le locataire et le bailleur)

Zone "non tendue" négociation et rédaction du bail : 8 € TTC/m2 habitable,

Frais d'avenant de bail : 250 € TTC Etats des lieux : 3 € TTC/ m2 habitable

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 06 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire, Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n° 2014-890 du 01 Août 2014

### Locations commerciales

20 % HT du loyer annuel + frais d'état des lieux (200 € HT jusque 100m2 et 300 € HT pour plus de 100 m2)

**CAISSE DE GARANTIE / GALIAN 89 rue de la Boétie 75 008 Paris**